

## CAP EMPLOI 07-26 Un exemple de maintien dans l'emploi

### Entreprise SAFI à TAULIGNAN



*Durant la SEEPH 2018, une visite de l'Entreprise SAFI avec une focale sur le poste de travail aménagé a été organisée avec la présence de la députée Célia de Lavergne, du médecin du travail de l'Agefiph et de Cap emploi. A cette occasion, la salariée a présenté les aménagements en atelier dans le cadre de son maintien en emploi*

#### **Contexte :**

Madame X était en poste au sein de l'entreprise depuis 37 ans. En arrêt de travail pendant 23 mois dans le cadre d'une maladie professionnelle, le Médecin du Travail, en accord avec la salariée et l'entreprise, a sollicité l'intervention de Cap emploi 07-26 afin de rechercher une solution.

Durant toute la démarche, **Cap emploi a coordonné l'ensemble des interventions** en lien étroit avec l'entreprise, la salariée et le médecin du travail mais aussi avec les autres acteurs : CHSCT, CARSAT, Médecin conseil, Ergonome, Agefiph et fournisseurs de matériel adapté.

Reprenant sur un temps partiel thérapeutique, la personne a été affectée **sur un poste adapté créé spécifiquement pour elle** dont les tâches, préalablement réalisées en Angleterre, ont été relocalisées à Taulignan.

Dans un deuxième temps, l'entreprise ayant des projets de développement technologique et commercial, la mise en œuvre d'une étude préalable à l'aménagement de situation de travail a permis de retravailler sur la création d'une nouvelle ligne de production prenant en compte les préconisations du médecin du travail.

Les bénéfices de la réflexion ont bénéficié à l'ensemble du collectif de travail l'organisation de la ligne de production ayant été pensée en ce sens.

**Cap emploi a su mobiliser des outils et dispositif tels que le temps partiel thérapeutique, les études de poste, les aménagements du poste de travail en lien étroit avec le médecin du travail, et les acteurs concernés.**

**Résultats :**

Une reprise progressive en fonction de l'état de santé de la salariée, Un poste de travail réfléchi et organisé en intégrant les prescriptions médicales. Un maintien de la salariée sur un nouveau poste de travail.

**Conclusion :**

**Les approches volontaristes, la motivation et l'implication totale de l'entreprise** et de la salariée conjuguées à l'expertise de services spécialisés permettent un maintien en emploi tout en favorisant la prise en compte de l'aspect santé au travail dans une vision prospective.

CHEOPS  
47 rue Eugène Oudiné  
75 013 PARIS  
cheops@cheops-ops.org  
www.cheops-ops.org



[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2018 CHEOPS